



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 6 novembre 2005

Disons un NON clair et net à la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux !

L'Union suisse des paysans (USP) a présenté aujourd'hui sa prise de position concernant la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux. Elle y rejette les modifications proposées.

Davantage de concurrence et des prix plus bas – ce sont là des exigences adressées toujours plus clairement à l'agriculture. D'un autre côté, les prescriptions sont régulièrement durcies, ce qui diminue sa compétitivité. Il en va de même de la version actuelle de l'ordonnance sur la protection des animaux, dont le délai de consultation arrive à échéance le 10 novembre prochain. L'USP a soumis aujourd'hui sa prise de position à Madame Doris Leuthard, Conseillère fédérale et Cheffe du Département de l'économie.

Considérant le durcissement prévu de nombreuses dispositions relatives à la garde des animaux comme irréaliste, l'USP rejette avec véhémence la révision totale de l'ordonnance sur la protection des animaux, telle que celle-ci est projetée. Citons à titre d'exemple la surface minimale pour la garde des bovins et des porcins sur sols entièrement perforés: l'Office vétérinaire fédéral préconise d'agrandir cette surface de 40 %, cela après que l'offre de place pour les bovins ait déjà été augmentée d'un tiers en 1997. Si cette condition et les nombreuses autres conditions proposées étaient appliquées, elles renchériraient énormément la production. Ces coûts supplémentaires ne pouvant pas être répercutés sur le marché, ils dégraderaient d'autant le revenu des familles paysannes. En raison de leur situation financière déjà précaire, celles-ci ne sont pas en mesure de supporter de nouvelles baisses de revenus.

Actuellement déjà, la législation suisse sur la protection des animaux est l'une des plus strictes au niveau mondial; la garde, l'affouragement et les soins aux animaux respectant les besoins des espèces concernées, chers aux familles paysannes, sont aujourd'hui parfaitement assurés. Dans le cadre de la révision de la loi, le Conseil fédéral avait en outre promis de ne pas durcir davantage les exigences liées à la garde des animaux de rente. C'est la raison pour laquelle l'USP condamne le mépris que l'autorité compétente affiche à l'égard de la volonté politique populaire.

Renseignements:

Heiri Bucher, Responsable Production et Marchés, tél. 056 462 52 20

Sandra Helfenstein, Porte-parole, tél. 056 462 52 21, portable 079 826 89 75

www.sbv-usp.ch